

Mardi 11 février 2020

Premiers points abordés par le SNUipp-FSU:

- Dénonciation de la fin du paritarisme et demande des nouvelles modalités du dialogue social.
- Dénonciation du projet de retraite (les grand-es perdants sont les PE)
- Demande la mise en place de CAPD (temps partiels, mouvement, départs CAPPEI) et communication des documents préparatoires au mouvement ainsi que des résultats. Madame la DADEN explique qu'elle suivra le cadrage national. Plus aucune information (ou quasiment) ne sera donc donnée aux délégué-es des personnels.

1. Liste d'aptitude direction d'école

- 88 candidat·es, 4 ont renoncé.
- Parmi ces 88 candidat·es, 36 font fonction, 34 ont eu un avis favorable de leur IEN et 2 ont été reçu·es par une commission et ont aussi eu un avis favorable.

Les 48 autres personnes qui se présent·es ont eu un avis favorable de la commission.

Pour la rentrée 2020, 84 nouveaux collègues inscrits sur la liste d'aptitude.

La DGP va envoyer un courrier à tou·tes les collègues pour les informer de leur inscription sur la liste d'aptitude.

2. Recours de l'avis de l'entretien de carrière (PPCR)

- 675 enseignants étaient éligibles à un entretien de carrière en 2019/2020. 118 promouvables à l'échelon 7, 199 à l'échelon 9 et 358 à la Hors-classe.
- 30% ont été promu·es à l'échelon 7 soit 36 personnes et 60 à l'échelon 9.
- 1 collègue a fait un recours par rapport à une appréciation pour la Hors-classe. La situation sera revue par l'administration et présentée en avril lors de la CAPD qui traitera de la Hors-classe.

3. Avancements accélérés :

Le SNUipp-FSU a rappelé ses mandats : opposition à la prise en compte du mérite dans l'avancement des personnels qui doit se faire sur la base de l'AGS avec un rythme accéléré pour toutes et tous. Le SNUipp-FSU a rappelé les dégradations subies par les personnels en matière de rémunération : gel de la valeur du point d'indice, gel des rémunérations, déclassement salarial, comparaisons internationales...

Détails pour le passage de l'échelon 6 à 7 : 14 hommes promouvables (11,86% des promouvables), 2 promus (6% des promus) ; 104 femmes promouvables (88,13% des promouvables), 33 promues (94,28% des promues) ; soit "2 femmes de trop"

Détails pour le passage de l'échelon 8 à 9 : 12 hommes promouvables (6,03% des promouvables), 7 promus (11% des promus); 187 femmes promouvables (93,96% des promouvables), 52 promues (88,13 % des promues); soit "3 hommes de trop"

Madame l'IA-DASEN a fait une proposition avec une logique d'ensemble concernant une proportion hommes/femmes respectée entre promouvables et promu-es...

Le SNUipp-FSU a défendu une autre logique :

La parité, ce n'est pas l'équité. La parité vise à permettre de rééquilibrer le constat fait d'une promotion défavorable aux femmes. Depuis la loi du 4 août 2014 "Pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes", suivie de la loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" du 5 septembre 2018, une attention particulière doit être portée aux promotions dans l'Éducation Nationale... La notion de parité constitue le fondement des politiques de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Nous avons donc demandé qu'un rééquilibrage soit mis en place **uniquement** concernant les accélérations entre le 8ème et le 9ème échelon, qui défavorisaient les femmes... **L'IA-DASEN ainsi que les autres organisations syndicales ont suivi notre proposition.**

Les délégué-es du SNUipp ont aussi demandé des précisions sur l'attribution des avis notamment sur l'avis excellent et ont revendiqué une CAPD ou un groupe de travail pour comprendre plus précisément les conditions d'attribution.

Les Professeurs des écoles concernés par un avancement accéléré auront un rattrapage sur la paie de mars.

4. Questions diverses :

- **Mouvement** : La circulaire est en cours de rédaction et sera publiée un mois avant l'ouverture du mouvement.

La saisie du mouvement aura lieu du 29 avril au 11 mai 2020.

Madame la DASEN indique qu'il n'y aura pas de concertation officielle avec les délégué-es du personnel pour l'écriture de la circulaire du mouvement alors que lors du Groupe de Travail académique sur les lignes de gestion, le secrétaire général académique avait indiqué qu'il y aurait un groupe de travail au niveau de chaque département pour respecter les spécificités. **Voilà le nouveau dialogue social de notre institution.**

- **Aide et résultats du mouvement** 3 conseiller-es de proximité pourront répondre aux sollicitations des professeurs des écoles : Mme Bolubaz, Mme Staziek, M.Couton + 1conseillère RH de proximité Mme Doye qui se déplacera sur le département.

3. **Problème de remplacement avec les maîtres supplémentaires dans les écoles :** Madame la DASEN indique qu'elle privilégie le remplacement d'une classe.
4. **Situation des collègues en formation CAPPEI qui ont perdu leur poste de repli suite à une erreur de l'administration :** Madame la DASEN va leur écrire de façon individuelle pour les rassurer et leur apporter une attention particulière. Les stagiaires 2019-2020 seront reçus début mars 2020 par les IEN-ASH.
5. **Demande d'un groupe de travail Carte scolaire :** il aura lieu à la mi-mars (15 jours avant le CTSD)
6. **Modalités de réaffectation des collègues dans le cas de la création d'un RPC :** La réponse à la question posée depuis maintenant plus d'un an se fait toujours attendre.
7. **Suppression de certaines directions sur des RPI :** Le SNUipp-FSU a dénoncé cette idée qui semble être portée dans certaines circonscriptions par les IEN sous couvert de Mme la DASEN. Cette dernière indique ne pas avoir donné de consigne aux IEN, elle leur a juste demandé de mettre en place les solutions les plus efficaces possibles et que s'il devait y avoir des évolutions, elles devaient être partagées. **Aucune fusion ou recomposition de RPI ne se fera sans l'accord des intéressés.**
8. **Accompagnement Éducatif en Éducation prioritaire :** Le SNUipp-FSU a dénoncé que les modalités et les informations soient différentes d'une circonscription à une autre. Madame la DASEN a précisé que l'enveloppe pour 2020 venait d'arriver, les coordonnateurs ont été prévenus. Elle a été répartie entre le 1^{er} et 2nd degré.
9. **Permutations informatisées :** 402 participants. 31 annulations. Pas de demandes tardives au titre de la modification de la vie familiale.